

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la  
Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :  
08 - Adhésions  
diverses  
Administration  
générale (CAUE,  
AMF de l'Ain)

**PRÉSENTS** : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

**REPRÉSENTÉS** : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

**ABSENTS** : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

\_\_\_\_\_

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

M. Amaury VEILLE, rapporteur, expose au Conseil municipal l'intérêt pour la Commune d'adhérer à divers syndicats, organismes, associations ou comités comme indiqués ci-dessous.

En adhérant à ces organismes, la Ville d'Oyonnax va bénéficier de divers avantages comme, entre autre des tarifs préférentiels ou une meilleure publicité :

**Administration Générale :**

- AMR 01 (Association des Maires Ruraux de l'Ain),
- AMF 01 (Association des Maires de France pour le département de l'Ain),
- le CAUE de l'Ain (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- l'ADUL (Association des Utilisateurs de logiciels LOGITUD),
- Communes Jumelées de l'Ain (Association),
- Conseil National des Villes et Villages Fleuris,

Objet :  
08 - Adhésions  
diverses  
Administration  
générale (CAUE,  
AMF de l'Ain)

Française,  
AURA),  
- Association Nationale des Communes Médaillées de la Résistance  
- RESAH (RéSeau des Acheteurs Hospitalier),  
- LABO CITES (Centre de ressource pour la Politique de la Ville

**Les Sports :**

- ANTRE (Association Nationale des Terrains de Rugby Elite).
- ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport)

**La Médiathèque :**

Association),  
Electroniques),  
- ARALL (Auvergne Rhône Alpes pour le Livre et la Lecture  
- CAREL (Consortium pour l'Acquisition de Ressources  
- Textes A Dire (Association).

**Le Musée et les expositions :**

Microfolie.  
- Fédération des Ecomusées et Musées de France,  
- Fédération du Patrimoine Aurhalpin,  
- Haut-Bugey Tourisme,  
- Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,  
- EPPGHV (Ets Public Parc Grande Halle de la Villette) pour

**Les Cinémas :**

Région),  
- AFCAE (Association Française de Cinémas d'Arts et essais),  
- AFCA (Association Française du Cinéma d'Animation),  
- ADRC (Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en  
- GRAC (Groupement Régional d'Actions Cinématographiques)

**La Scène et le Théâtre :**

- Collectif Culture pour l'Enfance et la Jeunesse de l'Ain.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

- Décide d'adhérer à l'ensemble des organismes ci-dessus,
- Accepte que ces adhésions soient rendues publiques,

Objet :  
08 - Adhésions  
diverses  
Administration  
générale (CAUE,  
AMF de l'Ain)

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces adhésions, dont bulletins d'adhésion, conventions, contrats, ....
- Précise que les renouvellements pour les exercices suivants se feront sur décision municipale, conformément aux délibérations de délégation de signature à Monsieur le Maire.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,



Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR. 2024
- par sa publication le 30 AVR. 2024

Le Maire

